



## Rapport d'activité 2006 de la Commission fédérale contre le racisme

### Points forts 2006

#### *Travail de relations publiques/ campagne de sensibilisation*

- ▶ Suite de la campagne «Exclure l'exclusion» dans les trains Intercity des CFF, août 2006

#### *Publications*

- ▶ TANGRAM N° 18 sur le thème «Espace public»
- ▶ Prise de position « Les relations avec la minorité musulmane en Suisse »
- ▶ Prise de position relative au rapport du Conseil fédéral sur la situation des gens du voyage en Suisse (en collaboration avec la fondation « Assurer l'avenir des gens du voyage suisses ») et travail de sensibilisation auprès des cantons

#### *Site web*

- ▶ Banque de données des jugements cantonaux et fédéraux relatifs à l'art. 261<sup>bis</sup> CP contre la discrimination raciale: publication des données de 2003
- ▶ Réponses aux questions les plus fréquentes concernant l'art. 261<sup>bis</sup> CP
- ▶ Extension des services de conseil de la CFR sur Internet: publication d'un manuel électronique sur l'activité d'aide et de conseil dans le domaine du racisme (en collaboration avec humanrights.ch)

#### *Sensibilisation*

- ▶ Contacts avec les autorités de police concernant la procédure et la pratique d'autorisation ou de refus des manifestations d'extrême droite et un module de formation dans le domaine « racisme et discrimination »
- ▶ Sensibilisation à la question de la discrimination à l'entrée de certains bars et discothèques
- ▶ Projet «Réseau de conseil pour les victimes du racisme »: élaboration d'une banque de données (en collaboration avec humanrights.ch), qui sera utilisée par tous les centres d'aide et de conseil pour leur travail et leur propre évaluation et qui permettra un monitoring à l'échelon national

## 1 Commentaire de la situation en 2006

Lorsqu'on fait la revue de presse de l'année écoulée, on est frappé de voir à quel point certains débats font des vagues, puis sont vite oubliés. C'est ainsi que « l'affaire des caricatures » a occupé la presse et les médias électroniques fin janvier et en février avant de céder la place aux discussions sur les mariages forcés entre Musulmans puis aux recommandations des partis politiques sur l'intégration des Musulmans. La CFR a observé et analysé globalement la situation dans une prise de position intitulée « Les relations avec la minorité musulmane en Suisse » qui a eu beaucoup d'écho.

En revanche, les Yéniches et les gens du voyage en Suisse ne font pas la une des journaux ; les médias ne leur consacrent que rarement des reportages. On a bien parlé brièvement du rapport sur la situation des gens du voyage en Suisse que le Conseil fédéral a publié le 18 octobre, mais la population majoritaire ne porte guère d'attention à leurs problèmes. On assiste encore et toujours à des renvois exécutés par les autorités qui, dans d'autres cas, par exemple en matière d'environnement, rencontreraient une résistance massive. La CFR estime qu'il faudrait absolument éviter cela. Il en va de même de la situation des Noirs vivant en Suisse, qui ne disposent pas non plus d'un lobby pour les défendre.

Il est intéressant de constater que lorsque la CFR propose des mesures destinées à améliorer la situation des minorités ou à éliminer des discriminations, on lui reproche très vite de vouloir favoriser un certain groupe de population. Les lettres de particuliers et de services officiels en témoignent. On connaît cette réaction qui se manifeste aussi lorsqu'il s'agit de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes.

Durant l'année sous revue, le groupe UDC a déposé au Parlement deux motions demandant de supprimer la CFR et d'abroger l'article 261bis du Code pénal. Le Conseil fédéral les a rejetées toutes les deux. Ce sujet est revenu sur le devant de l'actualité fin octobre, lors de la visite du Conseiller fédéral Christoph Blocher en Turquie. Il y a déclaré qu'un paragraphe de l'article de la loi sur la discrimination raciale le préoccupait : celui qui rend la négation d'un génocide punissable. Rappelons que des enquêtes pénales avaient été ouvertes en Suisse contre deux ressortissants turcs qui avaient nié le génocide des Arméniens en 1915. A l'heure actuelle, la procédure pénale contre l'historien Yusuf Halacoglu a été suspendue, tandis que les déclarations du politicien Dogu Perinçek vont passer en jugement. Le conseiller fédéral Blocher a demandé qu'un groupe de travail soit mis en place pour réexaminer le paragraphe de loi en question. Le Département fédéral de l'intérieur a nommé Georg Kreis, président de la CFR, membre de ce groupe de travail. Ce groupe ne s'était pas encore réuni fin 2006.

La CFR a débattu pour sa part la question en son sein et elle estime qu'il se peut fort bien que quelqu'un nie un génocide sans le vouloir s'il n'en a jamais entendu parler à l'école ou à l'intérieur du système politique en place. Mais il manquerait dans ce cas les éléments subjectifs de l'infraction, ce que le juge prendra évidemment en considération. Il n'y a donc aucune raison de modifier l'article 261bis du Code pénal.

Dans sa réponse du 30 août 2006 à l'interpellation 06.3320 déposée le 22 juin 2006 par Liliane Maury Pasquier « Non au racisme et à l'antisémitisme sous couvert de la protection des animaux », le Conseil fédéral a aussi pris position comme suit au sujet des interventions parlementaires qui demandaient la suppression de l'article 261bis CP et/ou de la CFR :

*« [...] le Conseil fédéral a jusqu'ici refusé plusieurs interventions parlementaires visant à supprimer l'article 261bis CP ou à en réduire la portée (cf. notamment motion Hess Bernhard 04.3607, Abroger la norme pénale antiraciste; motion Germann Hannes 04.3812, Compléter l'article sur le racisme; motion du groupe UDC 05.3013, Abrogation de l'article antiraciste).  
[...]*

*En ce qui concerne la médiatisation des décisions relatives à la norme pénale antiraciste, il convient de signaler que la Commission fédérale contre le racisme (CFR) a mis sur pied une banque de données des décisions et jugements relatifs à l'article 261bis CP. Les décisions et jugements prononcés en vertu de cette disposition par les différentes instances judiciaires y ont été réunis, ce qui permet au public intéressé de faire des recherches précises. Elle donne par ailleurs aux juristes la possibilité de voir où en est la pratique jurisprudentielle relative à l'article en question. Entre 1995 et fin 2002, 277 décisions et jugements relatifs à l'article 261bis CP ont été prononcés par diverses instances juridiques ou de recours. La CFR a établi pour chacun d'entre eux un résumé intégralement anonymisé. Les arrêts sont répertoriés par année, par canton et par genre d'infraction. Ce recueil de décisions et jugements est actualisé périodiquement. »*

Remarquons enfin que les partis ont préparé, dès le deuxième semestre 2006, leur campagne électorale et que l'UDC a annoncé qu'elle allait axer sa campagne sur le thème de la politique des étrangers et en particulier sur la procédure de naturalisation et la loi afférente. La CFR suivra cette campagne avec la plus grande attention.

## **2 Affaires internes**

### *2.1 Membres/nominations*

Il n'y a eu aucun changement dans la composition de la Commission en 2006.

### *2.2 Séances plénières*

La Commission a tenu cinq séances plénières en 2006 :

11 janvier  
23 mars  
15/16 mai (retraite)  
14 septembre  
15 novembre

### *2.3 Séances de la présidence*

La présidence et le secrétariat de la CFR ont tenu cinq séances en 2006 :

18 janvier  
4 mai  
16 août  
18 octobre  
18 décembre

### *2.4 Secrétariat*

Fin mars, Madame Gioia Weber a quitté son poste de responsable du secteur relations publiques qu'elle occupait depuis 2001. En tant que rédactrice, elle a su donner au bulletin Tangram un nouveau visage. Comme webmaster, elle s'est efforcée de rendre le site Internet de la CFR convivial. Elle a aussi donné aux publications une forme nouvelle, moins coûteuse tout en restant attrayante. Elle attachait par ailleurs une importance particulière au multilinguisme qu'elle s'est efforcée d'appliquer systématiquement. Grâce à son travail, la présence de la CFR dans les médias a beaucoup gagné en professionnalisme.

Le travail du secrétariat a été affecté par son départ et par la vacance de quatre mois qui a suivi et qui, pour des raisons d'économie, intervient d'office dans l'administration fédérale après tout départ. Emmanuelle Houlmann a pris sa succession le 1er août. Originnaire de La Chaux-de-Fonds, elle est de langue maternelle française, et sa venue complète heureusement l'équipe du secrétariat.

### 3 Travail de la Commission thème par thème

#### 3.1 *Projet de « Réseau de centres de consultation pour les victimes de discrimination raciale »*

En mars 2005, la CFR a lancé en union avec l'association humanrights.ch / MERS un projet qui porte dorénavant le nom de « Réseau de conseil pour les victimes du racisme ». Le but en était de rédiger un manuel électronique de conseils juridiques, de mettre en place une banque de données permettant d'observer les cas traités dans les centres et, enfin, d'offrir des cours de formation et de perfectionnement aux professionnels chargés d'une activité de conseil. Ces projets ont pu se concrétiser grâce à l'étroite collaboration avec la Fondation contre le racisme et l'antisémitisme (GRA), les centres d'aide et de conseil d'« ACOR SOS Racisme » pour la Suisse romande et d'autres partenaires comme « Freiplatzaktion Basel », « Gemeinsam gegen Gewalt und Rassismus » (gggfon) à Berne, « Taskforce interkulturelle Konflikte » (TikK) à Zurich et « Gemeinsam gegen Rassismus » (Ensemble contre le racisme) du Schweizerischen Arbeiterhilfswerk à Schaffhouse.

#### 3.2 *Travail relatif à la norme pénale*

La CFR a publié dans sa banque de données une nouvelle édition (celle de l'année 2003) des décisions relatives à la norme pénale contre le racisme. Cette banque donne aux personnes intéressées la possibilité d'avoir un aperçu de la situation en matière de jurisprudence relative à cet article et de retrouver des cas précis ou de faire une recherche en fonction des moyens d'infraction, des groupes d'auteurs ou de victimes. Les jugements des années 2004 et 2005 seront disponibles au cours du premier semestre 2007. Il est en outre prévu de publier sur Internet une évaluation des jugements rendus.

► ► <http://www.ekr-cfr.ch/ekr/db/start/index.html?lang=fr>

La CFR a rédigé et publié sur son site web une liste de questions et de réponses qui permettent au public intéressé de mieux comprendre les jugements et de recevoir une réponse simple aux questions les plus fréquentes. Pour ce faire, elle s'appuie entre autres sur la jurisprudence de la période allant de 1995 à 2003 et sur d'autres faits. Elle revêt ici une fonction de prestataire de services et ne prend donc pas position.

► ► <http://www.ekr-cfr.ch/ekr/themen/00100/00721/index.html?lang=fr>

#### 3.3 *Antisémitisme*

Sur demande de la « Gesellschaft für Sozialforschung » de Berne (gfs.bern), la CFR parrainera une enquête représentative sur les opinions antisémites au sein de la population suisse et s'est engagée à en accompagner les travaux préparatoires sur le plan technique. Ce questionnaire représente la première étape d'un monitoring permanent sur ce thème.

#### 3.4 *Islam et islamophobie*

La CFR a estimé que les débats sur les « caricatures de Mahomet » ont été de haut niveau car ils mettaient en perspective deux droits fondamentaux : la liberté de religion et la liberté d'expression. Les médias ont fait preuve de prudence dans la publication de ces caricatures et le Conseil de la presse a pris position. C'est pourquoi la Commission ne s'est pas directement immiscée dans ce débat, préférant rassembler ses observations dans une prise de position intitulée « Les relations avec la minorité musulmane en Suisse ». La CFR est arrivée à la conclusion que les Musulmans ne disposent pas, pour exercer leur religion, de la liberté garantie par la Constitution et

qu'ils sont encore insuffisamment reconnus comme habitants et citoyens de la Suisse. Ils doivent encore et toujours se justifier face aux reproches formulés à leur égard lors de certains événements qui se passent pourtant en dehors de la Suisse.

### 3.5 *Racisme anti-Noirs*

Au cours de l'année sous revue, la présidence a eu un entretien avec le président du CRAN (Carrefour de réflexion et d'action contre le racisme anti-Noir) afin d'évaluer la situation des personnes d'origine africaine et antillaise en Suisse. Sous l'égide de la CFR, le CRAN a organisé à Genève les 17 et 18 mars 2006 une conférence sur le thème du racisme envers les Noirs en Europe. Cette manifestation n'a malheureusement pas eu le retentissement escompté dans les médias. Dans son travail de médiation en cas de conflits, le secrétariat a été confronté plusieurs fois à une discrimination potentielle de personnes à peau foncée. Il va donc continuer à s'occuper de cet aspect du racisme.

### 3.6 *Gens du voyage*

Durant la première moitié de l'année, la présidence et le secrétariat sont intervenus dans un conflit concernant le stationnement de gens du voyage sur un ancien terrain de l'armée dans le canton de Soleure. La famille yéniche concernée a finalement été chassée. Ce cas montre que la pénurie d'aires de stationnement, même de petite dimension, pour les gens du voyage dans les communes touche durement ces derniers. En automne, la CFR a réagi au rapport du Conseil fédéral du 18 octobre 2006 sur la situation des gens du voyage en Suisse. Au cours de la conférence de presse qu'elle a tenue avec la fondation « Assurer l'avenir des gens du voyage suisses », elle a constaté que les gens du voyage, qu'ils soient suisses ou étrangers, étaient discriminés dans notre pays. Malgré l'obligation faite par la Constitution et le droit international public d'éliminer ces discriminations, la situation s'est même légèrement détériorée ces dernières années en matière de logement. C'est ce que le Conseil fédéral constate également dans son rapport. Il y dit notamment qu'il manque actuellement 29 aires de stationnement et 38 aires de transit. La fondation « Assurer l'avenir des gens du voyage suisses » et la Commission fédérale contre le racisme ont critiqué ce rapport. S'il présente clairement les formes de discrimination, les propositions qui y sont faites pour remédier à la situation sont insatisfaisantes. C'est pourquoi la fondation et la CFR se sont adressées à l'opinion publique pour formuler des revendications.

► ► <http://www.ekr-cfr.ch/ekr/dokumentation/00112/index.html?lang=fr>

► ► <http://www.ekr-cfr.ch/ekr/themen/00104/00655/index.html?lang=fr>

### 3.7 *Droit d'asile*

La CFR observe encore et toujours la précarité de la situation des personnes disposant d'un permis de séjour F, précarité dénoncée dans deux études qu'elle avait mandatées en 2003 déjà. La Commission ne s'est pas mêlée de la campagne pour les votations de septembre 2006 relatives à la nouvelle législation restrictive sur les étrangers et l'asile, respectant ainsi sa mission, mais elle a vivement regretté que cet objet soit accepté. Elle estime que cette législation engendre des discriminations et critique en particulier la consolidation du système binaire d'admission qui répartit les étrangers en deux catégories, celle des citoyens de l'UE qui sont privilégiés d'une part, et celle des citoyens de pays tiers, c'est-à-dire des autres Etats d'autre part, dont les droits sont soumis à de très nombreuses restrictions. Cette catégorisation encourage, selon la CFR, des attitudes de mépris au sein de la population.

### *3.8 Sensibilisation des autorités de police*

#### *3.8.1 Collaboration avec les directeurs cantonaux de justice et police en matière d'extrémisme de droite*

En novembre, la Conférence des directeurs cantonaux de justice et police (CDJP) et la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS) ont lancé, en collaboration avec la CFR, un questionnaire destiné aux corps de police des cantons portant sur la pratique d'autorisation des manifestations d'extrême droite. Sur la base des résultats de ce questionnaire, une expertise juridique sera établie pour analyser notamment la marge de manœuvre légale pour délivrer une autorisation, la refuser ou la retirer dans le cas d'une manifestation d'extrême droite. Les résultats seront intégrés dans les directives concernant les manifestations d'extrême droite rédigées par l'Office fédéral de la police qui paraîtront vers la fin avril 2007. Ils serviront aussi à l'échange d'expériences entre les corps de police.

#### *3.8.2 Pourparlers avec les écoles de police régionales concernant l'intégration de nouveaux modules dans la formation de base et la formation continue des agents de police*

Avec le soutien de la Conférence des directeurs cantonaux de justice et police (CDJP) et celui de la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS), la CFR est en pourparlers avec l'école de police de la ville de Zurich, celle du canton de Zurich et celle de Suisse orientale. Le but de ce dialogue est d'élargir et de compléter la formation initiale et la formation continue des agents de police au moyen de modules pratiques sur le thème du travail de la police dans un contexte interculturel. Les premiers modules seront vraisemblablement élaborés vers le milieu de l'année 2007.

### *3.9 Primes d'assurance pour les véhicules à moteur*

Dans le cadre de sa campagne de sensibilisation, la CFR a eu des contacts avec les assureurs privés suisses. Elle a ainsi appris que pour ceux-ci, l'inégalité entre étrangers et Suisses en matière de primes d'assurance responsabilité civile se justifie et que des montants de primes égaux reviendraient à privilégier les étrangers. Fin décembre, la CFR s'est réjouie de lire l'expertise du professeur Bernhard Waldmann sur ce sujet : il parvient en effet à la même conclusion qu'elle, à savoir que cette pratique est discriminatoire. La CFR espère qu'avec ce rapport, un autre pas a été fait en direction de la suppression de cette inégalité dans la pratique des compagnies d'assurance.

### *3.10 Discrimination à l'entrée de bars, discothèques, boîtes de nuit, salles de concert et cinémas*

Le gggfon, service d'information et de conseil pour les questions de violence et de racisme du canton de Berne, s'était adressé à la Commission en été 2005 pour lui demander son aide dans le problème toujours plus aigu du refus d'accès aux discos et bars de la région de Berne. A la suite de diverses demandes de la part de personnes concernées et des résultats d'une enquête informelle menée auprès des centres de conseil de toute la Suisse, la CFR a décidé d'approfondir cette question. Elle a évoqué ce problème dans le communiqué de presse qu'elle a publié en juin 2006. Elle est entrée en contact avec GastroSuisse, l'association de l'hôtellerie et de la restauration, avec l'ASCO, Association suisse des cafés-concerts, cabarets, dancings et discothèques et avec la VSSU, association des entreprises suisses de services de sécurité. L'ASCO et la VSSU ont attiré l'attention de leurs membres sur ce problème dans le bulletin de leur association. Des rencontres sont prévues au cours de l'année 2007 ; elles serviront à définir des projets de sensibilisation. Le secrétariat de la

Commission travaille en outre à la conception de modules de formation destinés au personnel chargé de la sécurité, en collaboration avec des formateurs de toute la Suisse et avec les centres de conseil.

Dans le numéro 18 de TANGRAM, paru le 2 novembre et consacré au thème de l'espace public, on a donné la parole à une personne qui a subi à plusieurs reprises des discriminations de ce type, au centre de conseil BaBeRas de Bâle-Campagne et à Broncos Security. Le dialogue se poursuivra en 2007.

## **4 Publications / Recherche / Site Internet**

### *4.1 TANGRAM N° 18: « Espace public »*

L'accès à l'espace public devrait être garanti à tous, si possible sans discrimination, mais plusieurs obstacles subsistent dans ce domaine. Éliminer ces obstacles fait partie du travail de lutte contre la discrimination de la CFR. La population majoritaire n'est pas consciente du fait que les membres des minorités ne jouissent pas des mêmes possibilités qu'elle dans l'espace public ou qu'ils n'y sont pas en sécurité. En choisissant ce thème pour son édition de TANGRAM, la Commission s'est donc engagée sur une voie nouvelle.

### *4.2 Rapport « Les relations avec la minorité musulmane en Suisse »*

En raison de l'affaire des caricatures et d'une recrudescence de déclarations hostiles aux Musulmans dont elle a eu connaissance, la CFR a décidé de rédiger une prise de position d'une certaine ampleur sur le thème des relations avec la minorité musulmane en Suisse. Cette étude s'appuie en particulier sur une analyse des médias et du débat public et tient compte de faits et documents récents, comme les programmes électoraux des partis politiques. Le délai rédactionnel était fixé à fin juin 2006 et le rapport est sorti de presse le 1er septembre en quatre langues. Les médias lui ont accordé une grande attention. L'analyse politique contemporaine qu'il présente servira probablement longtemps de référence. Parmi les réactions de lecteurs, citons celles qui pensent que la CFR n'aurait pas dû se contenter de formuler des recommandations à la société majoritaire mais aussi exhorter les Musulmans à s'adapter à la société suisse.

### *4.3 Site Internet ([www.ekr-cfr.ch](http://www.ekr-cfr.ch))*

Le site web est devenu pour la CFR un instrument de communication indispensable. Il offre un service de conseil en ligne qui touche un vaste public. Son contenu va de la banque de données à la foire aux questions sur la norme pénale contre le racisme, l'article 261bis CP, en passant par les pages de conseil. La CFR doit s'efforcer de proposer un site convivial et facile d'accès. On ne sait pas encore si, en tant que commission extra parlementaire, la CFR devra se conformer à la nouvelle identité visuelle (Corporate design) de l'administration fédérale ou si elle pourra continuer à se présenter comme une commission indépendante. La gestion et l'hébergement d'un site Internet engendrent des coûts qui grèvent le budget, resté inchangé, de la Commission et pourraient donc compromettre la réalisation d'autres projets.

## **5 Prises de position et procédures de consultation**

Le 2 novembre 2006, la CFR s'est exprimée sur la situation des gens du voyage en Suisse (voir point 3.6).

La Commission n'a pris part à aucune procédure de consultation durant l'année sous revue. Au sein de l'administration, le secrétariat de la CFR s'est cependant exprimé

dans le cadre de consultations des offices, par exemple sur le rapport de la Suisse au « Comité pour l'élimination de la discrimination raciale » de l'ONU (CERD) et sur le deuxième rapport de la Suisse au « Comité consultatif de la convention cadre pour la protection des minorités nationales » du Conseil de l'Europe.

## **6 Relations publiques /Contacts**

### *6.1 Contacts avec les médias*

Tous les communiqués de presse de la CFR peuvent être consultés sur le site web de la CFR ([www.ekr-cfr.ch](http://www.ekr-cfr.ch)). En voici la liste pour l'année sous revue :

- Discrimination raciale à l'entrée des discothèques, des bars et des boîtes de nuit, 6 juin
- La CFR analyse les relations avec la minorité musulmane de Suisse, 1er septembre
- Discrimination à l'égard des gens du voyage en Suisse: la Confédération et les cantons n'ont pas encore pris de mesures efficaces pour y remédier (conjointement avec la fondation « Assurer l'avenir des gens du voyage suisses »), 2 novembre
- L'égalité de traitement, la non-discrimination et la liberté d'expression sont des valeurs fondamentales de la démocratie suisse, 16 novembre

D'autre part, la CFR a tenu deux conférences de presse en 2006:

- En septembre: présentation du rapport « Les relations avec la minorité musulmane de Suisse »
- En novembre: commentaires sur le rapport du Conseil fédéral relatif à la situation des gens du voyage

La présidence et le secrétariat ont eu de nombreux contacts avec la presse, les membres de la présidence exprimant les prises de position fondamentales (de leur propre chef, en réponse à des questions de journalistes ou à l'issue des conférences de presse) et le secrétariat entretenant les contacts généraux.

### *6.2 Campagne «Exclure l'exclusion»*

La campagne de sensibilisation « Exclure l'exclusion » s'est poursuivie durant l'été par affichage dans tous les trains Intercity des CFF. Ceux-ci n'ayant pas accepté d'y participer financièrement, la CFR a financé cet affichage de ses propres deniers. On attend les résultats de travaux de licence de quelques étudiants de l'Université de Fribourg qui se sont penchés sur la résonance de cette campagne dans le public ou sur l'accueil qui lui a été fait dans certains contextes précis.

### *6.3 Tous différents – tous égaux: une campagne du Conseil de l'Europe pour les jeunes*

La campagne de sensibilisation pour la jeunesse lancée par le Conseil de l'Europe sur le thème « tous différents – tous égaux » et soutenue par la CFR se déroulera de juin 2006 à septembre 2007. Elle vise à promouvoir la diversité vécue, l'égalité des droits et les droits de l'Homme. Elle souhaiterait aussi encourager les jeunes à participer à la vie sociale et politique.

► ► <http://www.ekr-cfr.ch/ekr/themen/00102/00712/index.html?lang=fr>

► ► <http://www.alleanders-allegleich.ch>

## 6.4 *Contacts*

### 6.4.1 *Rencontre avec les personnes de contact au niveau cantonal et les délégués cantonaux ou communaux à l'intégration*

La rencontre annuelle avec les personnes de contact des cantons a eu lieu le 5 décembre. Pour des raisons d'actualité et d'urgence, suite au rapport du Conseil fédéral, elle a été consacrée à la situation des gens du voyage et aux mesures destinées à éliminer la discrimination dans les cantons. Le responsable fédéral de la fondation « Assurer l'avenir des gens du voyage suisses » y a participé.

### 6.4.2 *Séance de coordination avec la CFE et la CFRé*

Les rencontres régulières avec la Commission fédérale des étrangers (CFE) et la Commission fédérale des réfugiés (CFRé) ont eu lieu comme d'habitude. Les trois commissions avaient formulé des critiques en ce qui concerne la nouvelle législation sur les étrangers et sur l'asile acceptée par le peuple en septembre 2006. Elles ont discuté de la fusion des offices en un Office fédéral des migrations. La CFRé reçoit très souvent des demandes d'aide dans des cas de conflit qui ressortissent au domaine de compétence des autres commissions. Il est vrai qu'elle seule a, conformément à son mandat, une fonction de conseil. Elle estime important de pouvoir offrir à ceux qui le demandent une aide qualifiée dans des questions de permis de séjour et de procédure d'asile.

### 6.4.3 *Contacts au niveau international*

Début 2006, la Commission fédérale contre le racisme a organisé une rencontre entre les organisations non gouvernementales et le rapporteur spécial de l'ONU, Doudou Diène. L'opinion de ces organisations sera consignée dans le rapport sur la Suisse de Doudou Diène qui paraîtra au printemps 2007.

## 7 **Conseils aux particuliers**

L'activité de conseil s'est révélée extrêmement variée au cours de l'année sous revue. Les plaintes de personnes à peau foncée sont fréquentes, de même que celles de personnes qui se sont vu refuser l'accès à un bar ou à une discothèque, problème que la CFR a traité sur le plan institutionnel et par des mesures de sensibilisation. On a souvent vu les tentatives de conciliation échouer au dernier moment, non pas parce que la partie incriminée, la plupart du temps une institution, s'y refusait, mais parce que le client/la cliente retirait sa plainte. Il faut donc maintenant prendre contact avec les organisations qui regroupent les personnes minoritaires pour faire en sorte que celles qui se sentent victimes soient prêtes à dialoguer. La CFR est convaincue que de nombreux conflits pourraient être évités si on recourait à ce genre de médiation et que des discriminations pourraient ainsi être éliminées. Dorénavant, des exemples tirés de la pratique de la CFR seront publiés dans le bulletin TANGRAM, bien entendu sous couvert de l'anonymat.

## 8 Perspectives

### Points forts 2007

#### *Travail de relations publiques*

- ▶ Séance de travail sur le thème du « refus d'entrée dans les discothèques et les bars » dans la ligne du travail de sensibilisation et du sujet de Tangram N° 18 : l'espace public.
- ▶ Evaluation de la campagne « Exclure l'exclusion » au moyen de travaux de licence rédigés par des étudiants de l'Université de Fribourg
- ▶ Réorganisation des archives de la CFR, partiellement informatisées.

#### *Publications*

- ▶ TANGRAM N° 19 sur le thème de la « Jeunesse », en synergie avec la campagne du Conseil de l'Europe « tous différents – tous égaux »
- ▶ TANGRAM N° 20 sur le thème « Monitoring »
- ▶ Mandat à l'Institut Forschung und Gesellschaft (fög) de l'Université de Zurich pour observer la campagne électorale du Conseil national sous l'angle du racisme et de la xénophobie. Les résultats sont attendus pour début 2008.
- ▶ Prise de position sur l'extrémisme de droite en coordination avec les résultats du programme de recherche du Fonds national suisse sur ce sujet.

#### *Site web*

- ▶ «La norme pénale contre le racisme. Une analyse des décisions et jugements relatifs à l'art. 261<sup>bis</sup> CP (1995-2004) », en allemand, français et italien. Diffusion sur le site web de la CFR
- ▶ Fonction de conseil de la CFR, toujours plus souvent par Internet
- ▶ Portail Internet en anglais

#### *Sensibilisation*

- ▶ Contacts avec les autorités de police pour mettre en place un module de formation ayant déjà fait ses preuves sur « le racisme et la discrimination »
- ▶ Contact avec des associations de la restauration et avec des entreprises privées de sécurité au sujet du refus d'accès aux lieux publics
- ▶ Projet de «Réseau de conseil pour les victimes du racisme »: mise en service de la documentation électronique et de l'instrument de monitoring destiné aux centres de conseil de toute la Suisse en allemand et en français (en collaboration avec humanrights.ch)